

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	11 jusqu'à 19 h 40 puis 12 à partir de 19 h 40
Nombre de membres excusés ou absents	04 jusqu'à 19 h 40 Puis 03 à partir de 19 h 40
Nombre de procurations	03
Nombre de votants	14 jusqu'à 19 h 40 Puis 15 à partir de 19 h 40

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

A 19 H 00

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à dix-neuf heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Robert GALLET, Maire-Adjoint, en l'absence de M. Jean-Luc EMIN, Maire, retenu par une autre réunion de Grand Bourg Agglo.

M. Jean-Luc EMIN, Maire a repris la présidence à son arrivée à 19 h 40.

Étaient présents : Mmes Patricia CHANEL, Céline MICHON, Delphine MAURAND, Catherine JANTON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY.

Excusé (e) ou absent (e) s : Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON), Laurence DOYONNAS (pouvoir à Mme Delphine MAURAND), Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY)

Date de convocation du conseil municipal : le vendredi 4 octobre 2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Catherine JANTON

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- **URBANISME** :
 - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
- **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE** :
 - Etat d'avancement des travaux,
 - Avenant négatif pour le lot STMD,
- **AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES** :
 - Point sur ce projet,

- **ACQUISITION FONCIERE DE LA PROPRIETE KAPOUYAN-MOREL-BESSON :**
 - Terme du portage financier avec l'EPF en janvier 2025,
- **CONTRAT DE TELERELEVÉ POUR LE RADAR PEDAGOGIQUE :**
 - Renouvellement du contrat,
- **PRESCRIPTION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPRn), COTIERE DE L'AIN :**
 - Edition d'un arrêté par Mme le Préfet de l'Ain et planning relatif à cette étude,
- **CONTRAT GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES :**
 - Souscription d'un nouveau contrat,
- **DECISION MODIFICATIVE :**
 - Transfert de crédits entre articles de la section d'investissement,
- **CANTINE SCOLAIRE :**
 - Instauration d'un tarif pour les PAI,
- **ETUDE POUR LE RENOUELEMENT D'UN TENEMENT CENTRAL :**
 - Compte-rendu de la première réunion destinée à établir un diagnostic,
 - Décisions pour l'orientation de ce projet,
- **QUESTIONS DIVERSES :**
 - ➔ Bilan de la mise en place du nouveau système de collecte en porte à porte et questionnaire,
 - ➔ Comptes-rendus de diverses réunions,
 - ➔ Personnel communal,
 - ➔ Divers.

URBANISME :

1 – Il est donné connaissance des dossiers d'urbanisme enregistrés depuis la précédente séance :

Certificats d'Urbanisme informatifs :

N° 37/2024 – SCP GUINNAND et JACOB concernant les parcelles cadastrées section V n° 605-606-607 et 608, situées au lieudit « Le Coteau » - Propriété de M. CARASSO Gilbert – Zone Np

N° 38/2024 – MV Notaires pour la parcelle V n° 306 située aux Gouttes – Propriétaire : Mme MORTIER Lucette – Zone AS.

N° 39/2024 – MV Notaires pour la parcelle V n° 25 située aux Gouttes – Propriétaire : Mme MORTIER Lucette – Zone AS.

N° 40/2024 – M. GIRARD Frédéric pour les parcelles E n° 913-1025 et 1050 situées au Roset (Succession de Mme MORANDAT Jeannine) – Zone UB (E 913) et A (E 1025 et 1050).

N° 41/2024 – URBA RHONE pour la propriété bâtie cadastrée section W n° 174 située 115, Impasse des Acacias – Zones A et Nd.

Déclarations préalables :

N° 37/2024 – M. Richard DEVOY – 53, chemin du Margueron, pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique : isolation des murs par l'extérieur et changement des menuiseries – Parcelles W n° 510 et 511 – Zone Ua

N° 38/2024 – M. LOZINGUEZ Jérôme pour la pose de panneaux photovoltaïques (40 m2) – Propriété cadastrée section E n° 1130-1133 et 1148 – 39, route du Chêne Clair – Le Roset – Zone Ub

N° 39/2024 – M. Jonathan TARDY pour une installation photovoltaïque (13.27 m2) – Parcelles E n° 1131 et 1132 – 23, route du Chêne Clair – Zone Ub.

N° 40/2024 – Mme Angelina DUNIAUD – 650, route de Pont d’Ain, pour le changement d’une porte bois en porte fenêtre en PVC blanc avec volet roulant – Réouverture d’une fenêtre condamnée avec pose fenêtre PVC blanc et volet roulant – Zone Nd.

N° 41/2024 – M. José SMID - 986, Chemin des Claretières pour la pose de rampes inox et verre – Propriété cadastrée section B n° 86 – Zone Nh

N° 42/2024 – M. José SMID – 986, chemin des Claretières pour la pose d’une pergola de 10.80 m2 sur la terrasse côté ouest – Propriété cadastrée section B n° 86 – Zone Nh

N° 43/2024 – M. José SMID – 986, chemin des Claretières pour la pose d’un abri de jardin de 11.63 m2 – Parcelle B n° 37 – Zone Np.

N° 44/2024 – M. et Mme RUPANI Cédric – 125, rue Saint Vincent – Régularisation de travaux : Couverture et fermeture d’une terrasse à ciel ouvert pour création d’une chambre de 38 m2 avec dressing. Propriété cadastrée section A n° 866 – 1833 – 1835 et 1799 – Zone Ua.

Permis de construire :

N° 11/2024 – M. Jérémy GRAND pour la rénovation d’un bâtiment existant (ancienne remise) et son extension – Parcelles A n° 1803-1801-1775-862 – Rue Saint Vincent – Zone Ua.

N° 12/2024 – M. et Mme FLOQUET Daniel pour la construction d’une maison d’habitation chemin des Gouttes – Parcelle A 1823 – Zone Ub (secteur OAP).

EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le point est fait sur les travaux et notamment la maçonnerie actuellement en cours.

Une modification a été apportée au marché attribué à l’entreprise STMD.

En effet, la canalisation enterrée prévue n’a pas été enlevée car non amiantée après terrassement et découverte.

Après discussion avec cette société, une réduction des prestations étant constatée, il en résulte une diminution du marché initial.

L’avenant édité se chiffre à une diminution de 3 145.00 € H.T.

Le montant du marché initial était de 7 195.00 € H.T. et est donc ramené à 4 050.00 € H.T.

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Approbation de l’avenant négatif pour le lot STMD Autorisation de signature au Maire
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :

Le permis de construire a été délivré pour ce projet.

Le compte-rendu de la réunion du 9 octobre dernier pour finaliser certaines décisions d'aménagement et du nouveau coût du projet, est délivré avec détail des modifications apportés.

ACQUISITION FONCIERE DE LA PROPRIETE DES CONSORTS KAPOUYAN-MOREL-BESSON :

Par courrier du 25 septembre, l'EPF rappelle à la commune que le portage financier relatif à l'acquisition foncière de la propriété des consorts KAPOUYAN-MOREL-BESSON (route de Pont d'Ain) arrive à son terme en janvier 2025.

Il conviendra de provisionner pour le solde de cette opération, au prochain budget, et le financement les frais d'actes notariés à venir.

Pour mémoire :

- Prix d'acquisition du foncier : 323 997.55 €,
- Subvention obtenue : - 64 000.00 €,
- Prix du foncier restant dû par la commune : 259 997.55 €.
- Portage financier réalisé sur 10 ans par annuités constantes de 26 004.23 € du 30/01/2015 au 30/01/2025 + frais de portage et charges annuelles.

Un décompte définitif devrait parvenir en fin d'année.

CONTRAT DE TELERELEVE POUR LE RADAR PEDAGOGIQUE :

Suite au remplacement de l'ancien radar pédagogique en 2022, un contrat avait été souscrit pour la télérelève (WEB STATS CW202208051) pour 2 ans et est donc arrivé à expiration.

Ce dernier a été renouvelé pour une période de 1 an, puis se prolongera par tacite reconduction (sauf dénonciation par l'une des parties à la fin de la durée initiale et en respectant un préavis de 3 mois).

Coût de ce service : 22 € H.T. mensuels.

PRESCRIPTION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPRn) « Côtère de l'Ain » :

Un arrêté prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques naturels (PPRn) : Côtère de l'Ain, sur le territoire des communes de DRUILLAT, CHATILLON LA PALUD, PRIAY, VARAMBON et VILLIEU-LOYES-MOLLON, qui vaudra révision des PPRn actuels, pour les communes déjà dotées, a été édité par Mme la Préfète de l'Ain.

Pour mémoire, il s'agit de combiner dans un document unique l'aléa de référence de la rivière d'Ain, tel que porté à notre connaissance le 31 mai 2018, et les aléas : crues torrentielles, ruissellements, mouvements de terrain portés à notre connaissance le 8 décembre 2023, à l'issue de la réunion publique de présentation du 26 octobre.

Les aléas ainsi identifiés seront traduits en dispositions réglementaires visant la protection des personnes et des biens, en interdisant ou en soumettant à prescriptions les constructions, ouvrages et aménagements dans les zones exposées aux risques.

Afin d'associer les communes à l'élaboration du PPRn pour l'identification des enjeux communaux et la définition du zonage et du règlement, la préfecture prévoit l'organisation de temps d'échanges selon les modalités suivantes :

- Une première réunion conjointe, afin de rappeler les principes de la démarche et soumettre les premières versions de travail des cartes d'enjeux et de zonage,
- Un deuxième temps de six réunions communales, pour échanger et statuer sur les observations et remarques qui auront été formulées sur les projets de cartes et de zonage pour chacun des territoires,
- Une réunion conjointe, associant les services instructeurs du droit des sols, pour la consolidation du projet de règlement,
- Une dernière série de six réunions communales pour les ajustements sectoriel et la validation du projet de PPRn.

Le projet de PPRn sera ensuite soumis officiellement pour avis à chacune des six communes, avant enquête publique puis approbation par la Préfète (l'arrêté évoqué a été joint au dossier préparatoire).

Une réunion est prévue à DRUILLAT le 15 novembre 2024 à 9 h 30 en salle de la mairie.

Le compte-rendu de la réunion de lancement du 3 octobre a été transmis, par mail, à l'ensemble des élus ce 11 octobre.

CONTRAT GROUPE DE RISQUES STATUTAIRES :

Le contrat actuel étant en fin de validité, le Centre de Gestion a mis en œuvre un marché public d'assurances garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et/ou IRCANTEC) afin de leur verser des prestations en cas de maladie, de maternité, d'incapacité ou d'invalidité.

La commission d'appel d'offres du Centre de Gestion s'est réunie le 5 septembre 2024 et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution fixés dans le cahier des charges.

Le marché a été attribué au groupement : **CNP Assurances / WTW France (gestionnaire du contrat).**

Il est conclu pour une durée de 4 ans avec une garantie de maintien des taux sur les 2 premières années et une possibilité pour les parties d'une résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Pour les collectivités employant jusqu'à 9 agents (ce qui est le cas de DRUILLAT) avec 4 agents relevant de la CNRACL et 5 de l'IRCANTEC, le taux est fixé :

- **Pour la prise en charge de tous les risques IJ 100 % à 6.50 % pour les agents CNRACL avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise) (taux antérieur dans le contrat de 2020 : 5.80 %)**
Avec une franchise de 30 jours : le taux est ramené à 5.75 %.
- **Pour les agents IRCANTEC garantie IJ 100 % pour tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à 1.10 % (taux antérieur dans le contrat de 2020 : 1.10 % donc sans changement).**
Jusqu'à présent, la commune était assurée sur cette base de remboursement à 100 % avec une franchise de 15 jours.

Sur la base d'une garantie IJ 90 %, les taux sont ramenés à :

- **5.92 % avec une franchise de 15 jours pour les agents CNRACL,**
- **0.99 % avec une franchise de 15 jours pour les agents IRCANTEC.**

Un tableau récapitulatif des prestations, base de cotisation, taux et dépenses en résultant pour l'année 2024 est présenté :

ANCIEN CONTRAT	PRESTATIONS	BASE COTISATION	TAUX	DEPENSE EN RESULTANT (CHIFFRES 2024)
AGENTS CNRACL	100 % Franchise 15 jours	151 986.44 €	5.90 %	8 967.20 €
AGENTS IRCANTEC	100 % Franchise 15 jours	73 912.35 €	1.10 %	813.04 €
PROPOSITION NOUVEAU CONTRAT	PRESTATIONS	BASE COTISATION	TAUX	DEPENSE EN RESULTANT
AGENTS CNRACL	100 % Franchise 15 jours	151 986.44 €	6.50 %	9 879.09 €
AGENTS IRCANTEC	100 % Franchise 15 jours	73 912.35 €	1.10 %	813.04 €
AGENTS CNRACL	90 % Franchise 15 jours	151 986.44 €	5.92 %	8 997.57 €
AGENTS IRCANTEC	100 % Franchise 15 jours	73 912.35 €	0.99 %	731.73 €

Le taux appliqué pour les agents CNRACL augmente donc de 0.60 % alors que celui des agents IRCANTEC est maintenu (différence de statuts, pour les agents IRCANTEC, les indemnités journalières sont prises en charge par la CPAM alors que pour ceux relevant de la CNRACL, l'intégralité des IJ est à la charge de la commune).

La commune était précédemment adhérente du contrat groupe négocié par GRAS SAVOYE et le Conseil Municipal décide, par délibération, adoptée à l'unanimité des votants, de reconduire cette formule en conservant les mêmes options (prestations 100 % avec franchise de 15 jours) aux tarifs énoncés ci-dessus.

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Souscription du contrat pour la prise en charge des risques statutaires SUR LA BASE D'UNE COUVERTURE A 100 %
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

DECISION MODIFICATIVE :

Par décision modificative, adoptée à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal procède au transfert des crédits prévus au compte 2135 opération 12 (385 000.00 €) au compte 231.

Il s'agit donc d'un simple changement de compte sans aucun impact sur le budget.

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Adoption de la décision modificative
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire, rejoint la réunion à 19 h 40 et prend la Présidence de l'assemblée.

CANTINE SCOLAIRE :

Suite à la multiplication des PAI (projet d'accueil individualisé) pour les élèves ayant des difficultés liées à l'alimentation (allergies ou autres, maladies chroniques, ou troubles psychiques), il paraît nécessaire d'instaurer un tarif pour l'accueil de ces enfants à la cantine.

En effet, si ces derniers ne consomment pas les repas fournis par la commune, ils nécessitent néanmoins une intervention et une surveillance de la part du personnel communal, ainsi que la mise en place d'un couvert....

Il semble donc normal que ce service soit facturé aux familles.

Le tarif du repas appliqué par RPC est actuellement de 3.336 € T.T.C.

Le tarif fixé par la commune est de 5.28 € (repas inclus)

Le Conseil Municipal décide donc, par délibération, de la mise en place d'un tarif de 2 € par repas, applicable aux enfants fréquentant la cantine sous le régime d'un PAI, à compter du 1^{er} novembre 2024.

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Mise en place, à compter du 1^{er} novembre 2024, D'un tarif spécifique pour les enfants accueillis à la cantine avec des PAI Montant déterminé : 2 € par repas
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

ETUDE POUR LE RENOUVELLEMENT D'UN TENEMENT CENTRAL :

Il est rappelé que le projet de renouvellement du cœur de village avait été retenu par Bourg Agglo qui finance une étude, actuellement en cours.

Une première réunion s'est déroulée le 6 septembre dernier afin d'établir un diagnostic dont l'objectif est de partager les constats et enjeux du site à différentes échelles et d'esquisser les premières orientations programmatiques pour le déploiement du projet.

Le bureau « EPODE » a fait parvenir un premier diagnostic (transmis à l'ensemble des élus).

Une réflexion s'impose pour la poursuite de ce projet et des réponses sont attendues pour l'adaptation de la méthodologie en fonction des prises de position des élus :

- Conservation du bâti existant ou démolition du tènement,
- Localisation du ou des commerces et services,
- Possibilité de délocalisation du Centre de Première Intervention,
- Nombre de logements sociaux à intégrer dans le projet général (sachant que 50 % de la population de DRUILLAT peut prétendre à l'accession à ce type de logement) ...

Une nouvelle réunion de travail est prévue ce 15 octobre en salle de la mairie et une réunion publique est envisagée le jeudi 7 novembre prochain.

Après cette nouvelle séance du 15 octobre, l'ensemble des élus se réunira pour être informés des avancées de ce projet et se positionner concernant les différentes options en cours de réflexion.

QUESTIONS DIVERSES :

→ **Optimisation de la collecte des déchets :** Grand Bourg Agglo a établi un premier bilan suite à la mise en place de la collecte des déchets d'emballage et de papier en porte à porte.

Il en résulte un constat très positif avec la diminution du tonnage d'ordures ménagères d'environ 25 % (par rapport à l'année dernière) et l'augmentation de 45 % pour les déchets recyclés.

Un questionnaire relatif à cette collecte est à compléter par tous les habitants pour aider Grand Bourg Agglo à mieux connaître les habitudes des administrés dans la gestion des déchets.

Le lien permettant l'accès à ce document est disponible sur panneau Pocket.

→ **Comptes-rendus de diverses réunions :**

1) **Conseil communautaire du 7 octobre 2024 :**

Un bref compte-rendu du dernier conseil communautaire est délivré par M. Jean-Luc EMIN.

Le projet de chaufferie CSR qui devrait permettre la réduction de l'enfouissement des ordures ménagères était à l'ordre du jour.

La chaleur produite par cette structure sera projetée dans les réseaux de chauffage urbain, avec l'objectif de l'utiliser hiver comme été (l'été, pour la climatisation).

La création d'une société par actions simplifiées pour la gestion de ce réseau est en cours de discussion.

La Communauté d'Agglo souhaite rétrocéder aux communes les petits équipements sportifs et de loisirs.

Pour Druillat, il s'agit donc du City Stade et de la tyrolienne.

La rétrocession de cette compétence donnera lieu à une attribution d'allocation compensatrice.

Ce sujet a généré de vives discussions. En effet, pour Druillat, l'AC proposée par Bourg Agglo pour l'entretien annuel et toutes les charges liées (contrat de vérification, petites maintenances...) était d'un montant de 1 800.00 € annuels.

Mais, les structures, objet de ces rétrocessions, sont pour la plupart anciennes et nécessiteront des remises en état beaucoup plus importantes que les 1 800.00 € proposés.

M. Jean-Luc EMIN indique qu'il a participé ce même jour à la réunion de la CLECT (raison de son absence en début de cette réunion) et que de nouvelles propositions ont été faites consistant :

- Au versement d'une allocation compensatrice d'un montant de 17 000.00 € destinés à la remise en état des installations (8 000.00 € pour le city stade et 9 000.00 € pour la tyrolienne.)

Il s'agira d'un seul versement exceptionnel de ce montant ; l'allocation compensatrice annuelle de fonctionnement s'établira quant à elle à la somme de 1 542.00 €.

2) Commission communication et information :

Elle s'est réunie pour discuter du prochain bulletin en cours de préparation.

Un mail sera adressé aux associations afin de leur demander d'envoyer rapidement leurs articles et photos à la mairie.

Une prochaine séance est programmée le 24 octobre 2024 à 18 h 30.

3) Commission en charge des affaires sociales :

La commission en charge des affaires sociales discute actuellement de la composition des colis de Noël offerts aux personnes âgées et du repas de fin d'année, prévu le samedi 14 décembre.

Des traiteurs sont en cours de consultation ; M. François REVERDY ne pouvant pas assurer la préparation de ce repas, cette année.

Une nouvelle séance de travail est prévue ce lundi 21 octobre.

→ Personnel communal :

Afin de préparer le départ de Marie-Hélène EMEYRIAT au 31 décembre 2025, Nadège RAVET intégrera le secrétariat à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'avis du Comité Technique doit être sollicité préalablement à la modification du tableau des emplois permanents par le Conseil Municipal.

→ Conseil Municipal d'enfants :

Un nouveau conseil Municipal d'enfants a été élu le vendredi 11 octobre dernier.

Il sera constitué, pour la présente année scolaire de : Alice BENSOUSSAN, Natéo CARDENA, Eléa GORREL, Guilia GUENAT, Ewan HERARD, Margaux JANTON BLÉNET, Louane MOREL, Claudine PACORET, Kiara PAULETTO, Augustin TRON et Zoé VITUPY.

Une réunion du Conseil d'Ecole se tiendra le jeudi 7 novembre prochain à 18 h 00. La convocation a été diffusée par mail aux membres de la Commission enfance et jeunesse ce même jour.

→ Borne incendie :

L'installation d'une borne incendie dans le secteur dit du « Sabot » est à l'étude. Cette dernière pourrait également être utile pour des bâtiments situés sur PONT D'AIN ainsi que pour la propriété du Syndicat des Eaux.

Sollicité à ce sujet, Monsieur le Maire de PONT D'AIN a fait part d'un avis positif pour une participation financière et le syndicat AVR également.

→ **Cérémonie des vœux :**

Elle est envisagée le vendredi 3 janvier 2025.

En raison des travaux actuellement en cours à la salle polyvalente, limitant le nombre de convives, elle pourrait être délocalisée et revêtir une forme différente (moment de convivialité sous chapiteau près du local des associations).

La réflexion est en cours.

→ **Vergers partagés :**

La mise en place d'un verger partagé sur un terrain communal situé route des Creuses est en projet.

Ce dossier est notamment piloté par Mme Laurence DOYONNAS, adjointe. L'Association « La Sauvegarde du Patrimoine », Présidée par M. Guy CHARBONNIER, y est étroitement associée.

Une étude de sol est nécessaire avant la plantation. Un devis a été signé dernièrement. Un prélèvement de terre fera l'objet d'une analyse.

En lien avec ce projet, la Sauvegarde du Patrimoine réfléchit à la mise en place d'une petite cotisation annuelle pour ses membres adhérents.

Cette association se réunira ce jeudi 17 octobre pour poursuivre cette réflexion.

→ **Conservatoire Rhône-Alpes Espaces :**

Le Conservatoire Rhône Alpes Espace a, dans le cadre d'une compensation liée à la consommation d'espace par un projet industriel dans une commune voisine, acquis la parcelle W n° 243 située au lieudit le Goux (13 223 m2), répertoriée en zone Ne du PLU.

Le Conservatoire envisage :

- L'abattage des peupliers présents sur ce terrain avec un débardage à l'aide de chevaux,
- La création d'un espace humide avec le creusement de deux mares.

Heure de clôture de la séance : 20 H 35

Date de la prochaine séance : Lundi 18 novembre 2024 à 19 h 00

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Catherine JANTON	